

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

5 mai 2014

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2014 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2014-05-0092

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0093

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0094

### **Ajournement de la session**

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'ajourner la session à 20h04 afin de procéder au tirage au sort pour la location du Centre Récréatif Guillaume Bastille durant la période des Fêtes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0095

### **Réouverture de la session**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier, de procéder à la réouverture de la session à 20 h 05.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2014-05-0096

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 7 avril 2014 à 20 heures**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 7 avril 2014 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4. FINANCES**

2014-05-0097

#### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond:

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois d'avril 2014 au montant de 130 854,39 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'avril 2014, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	120 823,82 \$
Responsable de voirie .....	5 206,59 \$
Coordonnateur des services techniques.....	3 958,86 \$

#### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2014 au montant de 40 123,17 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

2014-05-0098

#### **4.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2014**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, dépose l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2014.

L'état des revenus et des dépenses de la Municipalité, au 31 mars 2014, est annexé au procès-verbal sous le numéro **2014-05-01.1**

2014-05-0099

#### **4.4 Dépôt des indicateurs de gestion 2013**

**ATTENDU** l'obligation pour la municipalité de fournir au MAMROT les indicateurs de gestion pour l'année 2013;

**ATTENDU** que la date de dépôt a été devancée au 30 juin de chaque année;

**ATTENDU** que le MAMROT a confirmé réception de nos indicateurs de gestion pour l'année 2013;

Le directeur général et secrétaire trésorier, Alain Vila, dépose le Sommaire des indicateurs de gestion obligatoires 2013 sous le numéro d'annexe **2014-05-01.2**

## **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

#### **Voirie :**

- Entretien et réparation des équipements et véhicules;
- Travaux, surveillance du réseau Audet en collaboration avec Daniel Martel.

#### **Services techniques et urbanisme:**

- Dossier Audet : suivi et surveillance des travaux, contacts ingénieurs, fournisseurs, réunions de chantier, etc...;

#### **Administration :**

- Inscription des contrats conclus au SEAO
- Demande de compensations gouvernementales
- Tenue à jour de la MRC de Rivière-du-Loup
- Lancement de l'appel d'offres asphaltage
- Formation Web sur les banques de temps et les vacances à payer
- Travaux de rénovation cadastrale
- Organisation de la formation MRC en gestion du temps
- Rapport financier de la bibliothèque au Réseau Biblio
- Dépôt des états financiers vérifiés et des indicateurs de gestion au MAMROT
- Dossier Audet : rencontre de chantier, contacts fournisseurs, entrepreneur, ingénieurs, citoyens, etc...;
- Rencontre Industrielle Alliance pour mise en place du régime de retraite;
- Préparation comptable pour le régime de retraite.
- Rencontres de voirie;
- Préparation, organisation et animation des entrevues d'embauche en voirie;
- Reddition de comptes programme MTQ;
- Rencontre agente de développement : dossiers en cours et à venir;

- Démarches relatives au financement du réseau Audet;
- Rencontre d'information et de consultation MRC (jurisprudence, urbanisme, etc...)

### **Développement :**

Rencontres (deux) avec le Comité de l'avenir de l'église et avec la Corporation de développement.

### **Loisirs :**

#### **Comité de Loisirs**

- ✓ Rédaction d'une demande de financement pour l'URLS;
- ✓ Élaboration du Frigi-loisirs estival 2014
- ✓ Préparation des AGA de la corporation des loisirs et de développement;
- ✓ Ajustement à la déclaration de revenu pour Revenu Canada;

#### **Terrain de jeux**

- ✓ Processus de recrutement (2 entrevues supplémentaires);
- ✓ Mise à jour de tous les documents préparatifs (fiches d'inscriptions, horaires, etc.)
- ✓ Analyse des budgets pour le terrain de jeux;
- ✓ Recherche et planification des sorties pour les vendredis (activités, horaire, transport);
- ✓ Élaboration du «Guide du parent 2014»
- ✓ Embauche des monitrices, suivi des autres candidatures;
- ✓ Impressions/pliages des dépliants;

#### **Autres**

- ✓ Réunion avec la Table Intermunicipale des techniciens loisirs;

### **6.2 Rapport des conseillers**

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

### **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

## **7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

2014-05-0100

### **7.1 Utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports a versé une compensation de 59 513 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont

responsables et situés sur ces routes;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les détails signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de l'annexe B dument complétée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Émile-Olivier Desgens :

**QUE** la municipalité de Saint-Modeste informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Une copie de l'Annexe A fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe du présent procès-verbal sous le numéro **2014-05-01.3**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0101

**7.2 Consultation publique à l'égard d'une demande de dérogation mineure présentée par M. Patrick Kirouac demeurant au 170, Rue Estelle, Saint-Modeste lequel a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage d'une hauteur de 26 pieds**

La demande de dérogation mineure présentée par M. Patrick Kirouac habitant au 170, Rue Estelle, Saint-Modeste lequel a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage d'une hauteur maximale de 26 pieds, le tout au 170, Rue Estelle est expliquée aux gens présents dans la salle.

La norme de hauteur maximale des garages en dehors du périmètre urbain est de 20 pieds, le garage du demandeur excédera donc de 6 pieds la hauteur maximale prescrite paragraphe 4 de l'article 7.2.2 du règlement de zonage.

Les membres du conseil reçoivent la conclusion du comité consultatif d'urbanisme à la suite de l'analyse de cette demande. Enfin, toutes les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs opinions et commentaires aux membres du conseil.

Un avis public de consultation publique de demandes de dérogations mineures a été affiché en date du 8 avril 2014 relativement à la présente demande;

Des questions ont été posées par les gens dans la salle, la consultation publique est fermée en suivant.

2014-05-0102

**7.3 Demande de dérogation mineure - Patrick Kirouac demeurant au 170, Rue Estelle**

**ATTENDU** que Monsieur Patrick Kirouac habitant au 170, Rue Estelle, Saint-Modeste, a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage d'une hauteur maximale de 26 pieds alors que la norme maximale

de hauteur est de 20 pieds à l'extérieur du périmètre urbain;

**ATTENDU** que l'inspecteur en bâtiment et en Environnement, Monsieur Bruno Beaulieu, a procédé à l'analyse de la conformité de la demande soumise;

**ATTENDU** que la demande déposée remplit les conditions requises pour l'acceptation d'une dérogation mineure, à savoir :

- ◆ Conformité aux objectifs du plan d'urbanisme;
- ◆ Conformité aux autres notions des règlements d'urbanisme non visées par la demande;
- ◆ ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'étude du dossier et ils recommandent à la Municipalité l'acceptation de la demande de dérogation mineure déposée par *Monsieur Patrick Kirouac*;

**ATTENDU** l'avis public publié en date du 8 avril 2014;

**ATTENDU** que lors de la consultation publique tenue ce jour, aucune représentation de groupes ou de personnes intéressées n'a été formulée au conseil;

**ATTENDU** l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont procédé à l'étude de la demande déposée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier :

- ◆ que le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste accorde une dérogation mineure afin de permettre à Monsieur Patrick Kirouac, propriétaire, de construire un garage d'une hauteur maximale de 26 pieds sur son terrain sis au 170, Rue Estelle;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0103

**7.4 Consultation publique à l'égard d'une demande de dérogation mineure présentée par M. Bertrand Rioux demeurant au 19, Rue Charles à Rivière-du-Loup afin de rendre constructible un terrain sis au 3<sup>ème</sup> Rang à Saint-Modeste**

La demande de dérogation mineure présentée par M. Bertrand Rioux propriétaire d'un terrain dans le 3<sup>ème</sup> Rang, à Saint-Modeste lequel a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité rende ledit terrain conforme à la construction avec une largeur en front de chemin de 15 mètres au lieu de 25 mètres, le tout au rang 3, zones 37-AF et 01-H à Saint-Modeste est expliquée aux gens présents dans la salle.

Cette demande est dérogatoire relativement à la façade minimale dont la norme est de 25 mètres, elle serait donc sous la norme minimale de près de 10 mètres dans le cas de la propriété de M.

Bertrand Rioux;

Les membres du conseil reçoivent la conclusion du comité consultatif d'urbanisme à la suite de l'analyse de cette demande. Enfin, toutes les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs opinions et commentaires aux membres du conseil.

Un avis public de consultation publique de demandes de dérogations mineures a été affiché en date du 8 avril 2014 relativement à la présente demande.

Des questions ont été posées par les gens dans la salle, la consultation publique est fermée en suivant.

2014-05-0104

**7.5 Demande de dérogation mineure - M. Bertrand Rioux demeurant au 19, Rue Charles à Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** que M. Bertrand Rioux, *propriétaire*, demeurant au 19, Rue Charles à Rivière-du-Loup et propriétaire d'un terrain située dans le 3<sup>ème</sup> Rang à Saint-Modeste, a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité rende ledit terrain conforme à la construction avec une largeur en front de chemin de 15 mètres au lieu de 25 mètres, le tout au rang 3, zones 37-AF et 01-H à Saint-Modeste;

**ATTENDU** que l'inspecteur en bâtiment et en Environnement, Monsieur Bruno Beaulieu, a procédé à l'analyse de la conformité de la demande soumise;

**ATTENDU** que la demande déposée remplit les conditions requises pour l'acceptation d'une dérogation mineure, à savoir :

- ♦ Conformité aux objectifs du plan d'urbanisme;
- ♦ Conformité aux autres notions des règlements d'urbanisme non visées par la demande;
- ♦ ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'étude du dossier et ils recommandent à la Municipalité l'acceptation de la demande de dérogation mineure déposée par M. Bertrand Rioux;

**ATTENDU** l'avis public a été publié conformément à la loi en date du 8 avril 2014;

**ATTENDU** que lors de la consultation publique tenue ce jour, aucune représentation de groupes ou de personnes intéressées n'a été formulée au conseil;

**ATTENDU** l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont procédé à l'étude de la demande déposée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé

par Margot Perreault:

◆que le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste accorde une dérogation mineure à M. Bertrand Rioux afin de rendre son terrain conforme à la construction avec une largeur en front de chemin de 15 mètres au lieu de 25 mètres, le tout au rang 3, le lot 25-C Partie, zones 37-AF et 01-H à Saint-Modeste;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0105

**7.6 Demande de participation financière de la Corporation de Développement de Saint-Modeste.**

**ATTENDU QUE** la Corporation de Développement de Saint-Modeste est un organisme à but non lucratif a pour objectifs de promouvoir le développement local sous toutes ses formes, de favoriser les initiatives et de faire connaître les avantages économiques de la municipalité de Saint-Modeste;

**ATTENDU QUE** la Corporation de Développement de Saint-Modeste finalise la réalisation de son projet d'affiches directionnelles et demande une participation financière à la municipalité d'un montant de 1300\$ sur un coût total d'achat des panneaux de 2874,37 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

- ❖ **QUE** la municipalité accepte d'octroyer une somme de 1300\$ pour participer financièrement à l'acquisition des affiches directionnelles à être implantées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Modeste par la Corporation de Développement de Saint-Modeste;
- ❖ **QUE** cette somme correspond aux sommes prévues au budget 2014 de la municipalité;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0106

**7.7 Autorisation de tenue d'un pont payant par le Club Optimiste**

**ATTENDU** que le Club Optimiste de Saint-Modeste projette de tenir un pont payant le dimanche 11 mai 2014 de 10h30 à 15h00;

**ATTENDU** que le Club Optimiste de Saint-Modeste demande la participation du maire ou d'un conseiller désigné à ladite activité;

**ATTENDU** que la sécurité sera assumée par des membres des Club Optimiste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Émile-Olivier Desgens :

**QUE** le conseil municipal autorise le Club Optimiste de Saint-Modeste, à tenir un pont payant le dimanche 11 mai 2014 de 10h30 à 15h00;

**QUE** le conseil municipal mandate Louis-Marie Bastille, maire, pour

représenter la Municipalité lors du début de l'activité;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0107

### **7.8 Cession de biens mobiliers : voirie municipale**

**ATTENDU QUE** par sa résolution N° 2014-03-0059, la Municipalité décidait de procéder à la vente par appel d'offres des biens mobiliers suivants :

- d'un camion Ford Aeromax LT-9000, année 1989
- d'une benne 12,86 m<sup>3</sup>
- d'une boîte de fibre de verre 6 pieds bleue marine pour pick-up DODGE Dakota 2004 et suivants;
- d'une gratte accidentée avec châssis;
- d'une aile de côté pour déneigement;

**ATTENDU QUE** la date de fermeture des soumissions a été fixée au mercredi 23 avril 2014 à 12 heures AM.

**ATTENDU QUE** la gratte accidentée a fait l'objet d'une reprise par l'assureur et n'est plus à la vente;

**ATTENDU QUE** les offres reçues avant la date limite sont les suivantes :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Bien concerné</b>	<b>Montant de l'offre</b>
Transport Sébastien Bélanger	Camion	3 650 \$
Transport Sébastien Bélanger	Benne	400 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger :

**QUE** ce conseil retient l'offre de Transport Sébastien Bélanger au montant de 3650 \$ avant taxes pour le camion et 400 \$ avant taxes pour la benne;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0108

### **7.9 Demande d'un représentant de la municipalité auprès du comité de travail sur l'avenir de l'Église**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU QUE** le groupe de travail sur l'avenir de l'église nécessite la présence d'un représentant de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Simon Pelletier de nommer le conseiller Émile-Olivier Desgens comme représentant officiel de la municipalité auprès du groupe de travail sur l'avenir de l'église.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2014-05-0109

### **7.10 Embauche d'un assistant à la voirie et aux infrastructures**

**ATTENDU QUE** l'assistant de voirie a démissionné le 22 novembre

dernier et que ce poste n'a pas été pourvu depuis lors;

**ATTENDU** qu'un appel à candidature a été publié dans les journaux locaux et sur le site d'Emploi Québec;

**ATTENDU QU'**il s'en est suivi par le Comité de Voirie l'examen des candidatures ainsi que des entrevues d'embauche;

**ATTENDU** que parmi les candidats reçus en entrevue, le comité de voirie recommande de retenir la candidature de M. Yannick Tremblay lequel occupait le poste de conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver sur appel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Simon Pelletier **QUE** :

- Le poste d'assistant de voirie soit attribué à monsieur Yannick Tremblay;
- Le conseil confirme l'engagement de monsieur Yannick Tremblay aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre d'engagement à transmettre à monsieur Yannick Tremblay datée du 6 mai 2014 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une réunion préparatoire à la présente séance.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2014-05-0110

#### **7.11 Embauche des moniteurs de terrain de jeux**

Suite à la clôture du processus d'embauche, Janie Gagnon, directrice adjointe du Camp Richelieu Vive La Joie et technicienne en loisirs de la municipalité, nous informe que les candidatures suivantes ont été retenues :

- Cindy Gagnon
- Jessy Milliard
- Geneviève Potvin

**ATTENDU QUE** l'une des monitrices sera embauchée par le Camp Richelieu sur appel ou horaires flexibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond d'engager les monitrices de terrain de jeux suivantes au titre du terrain de jeux municipal :

- Jessy Milliard
- Geneviève Potvin
- Cindy Gagnon

**QUE** l'une des monitrices sera engagée par le Camp Richelieu Vive la Joie à horaires flexibles;

**QUE** le salaire horaire sera de: 10,35 \$ / heure  
Moyenne générale d'heures travaillées : 35 heures par semaine  
sauf pour la monitrice à horaires flexibles;

#### **Horaire de travail des employées :**

Formation : 4 jours (rémunération fixe de 45\$ par jour)

Planification : 3 jours

Animation : du 25 juin au 1 août)

Inventaire et bilan de saison : 4 et 5 août

Soit un total d'environ 7,5 semaines pour chacun des moniteurs

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2014-05-0111      7.12 Engagement stagiaire – commis comptable**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de la part de Mme Chantal Ducharme, étudiante en DEP comptabilité au Centre de formation professionnelle Pavillon de l'Avenir;

**ATTENDU QUE** Mme Ducharme se doit de compléter un stage non rémunéré de 4 semaines afin de compléter sa formation et obtenir son diplôme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Modeste souhaite encourager la persévérance et la réussite scolaire ainsi que la formation des jeunes et des adultes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Simon Pelletier :

- d'engager à titre de stagiaire non rémunérée Mme Chantal Ducharme pour une période 4 semaines débutant le 12 mai 2014 et se terminant le 6 juin inclusivement;
- mandate Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier aux fins de signer tous documents nécessaires à la formalisation du stage au sein de la municipalité;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2014-05-0112      7.13 Demande de remboursement d'une citoyenne pour bris de vitre endommagée par les opérations de déneigement**

**ATTENDU** la plainte téléphonique de la citoyenne Marie-France Bélisle du 1, rue des Loisirs à l'effet d'un bris de vitre causé par les opérations de déneigement;

**ATTENDU** que la visite de M. Daniel Martel, inspecteur en bâtiment, a permis de constater ledit bris de vitre;

**ATTENDU** que selon les constatations de M. Daniel Martel, le bris aurait pu être occasionné autant par les opérations de déneigement, que la circulation routière sur la Rue Principale, que la circulation des véhicules se rendant au dépanneur;

**ATTENDU** que le rapport de l'inspecteur en bâtiment ne permet pas de déterminer hors de tout doute que la Municipalité est responsable du bris de vitre, lequel ayant pu être causé par la circulation automobile;

**ATTENDU** que la fenêtre de la plaignante se trouve particulièrement exposée aux projections en tout genre provenant de la rue Principale et que la plaignante n'a pris aucune disposition apparente aux fins de protéger les vitres de cette fenêtre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger de ne pas rembourser la plaignante pour le bris de sa vitre.

**QUE** la citoyenne concernée devra, pour les autres hivers et d'une manière générale, prendre les mesures nécessaires pour protéger les vitres de ladite fenêtre particulièrement exposée aux projections de gravier sur la rue principale, lesdites projections n'étant pas spécifiquement liées aux activités de déneigement de la Municipalité;

Une copie du rapport de plainte de l'inspecteur municipal est jointe à la présente résolution sous le N° d'annexe **2014-05-01.4** pour en faire partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0113

**7.14 Demande d'aide financière de l'école de Saint-Modeste pour faire une sortie de fin d'année**

**ATTENDU** la demande de l'école de Saint-Modeste pour aider les élèves à réaliser une sortie de fin d'année;

**ATTENDU** que les parents ne peuvent pas toujours supporter financièrement le coût d'une telle sortie;

**ATTENDU** que l'école de Saint-Modeste propose également à ce que la Municipalité participe sur une période de 3 ans à raison de 500 \$ par année; le logo de la Municipalité étant alors inscrit sur le chandail souvenir remis aux élèves lors de l'activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond de d'accorder à l'école de Saint-Modeste une somme de 200 \$ pour aider à planifier et réaliser la sortie de fin d'année 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0114

**7.15 Demande de Mme Marthe Fortin pour implantation de deux entrées de service sur le réseau Audet**

**ATTENDU** la nécessité de déterminer le plus tôt possible le nombre et la localisation des entrées d'eau des terrains sur le nouveau réseau Audet;

**ATTENDU** la demande de Mme Fortin pour n'établir que deux entrées d'eau sur son terrain sis au 3<sup>ème</sup> Rang le lot 23-A partie, afin de laisser vacant une bande de 15 mètres de large permettant d'y construire éventuellement un chemin pour relier le terrain situé à l'arrière;

**ATTENDU** que le frontage du terrain concerné est de 87,10 mètres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault de d'accepter la demande de Mme Fortin et lui prévoir deux entrées de service pour son terrain sur le nouveau réseau Audet;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0115

**7.16 Demande de formation – coordinateur des services techniques et inspecteur en bâtiment**

**ATTENDU QUE** le coordinateur des services techniques et inspecteur en bâtiment, Daniel Martel, demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation offerte par la COMBEQ au titre de conciliateur-arbitre qui aura lieu le mercredi 12 novembre 2014 à Lévis. L'objectif de cette formation est d'examiner en détail et de bien comprendre les dispositions de la Loi sur les compétences municipales, laquelle comporte des dispositions particulières permettant de trouver des voies de règlement à l'occasion de certains conflits de voisinage (clôture de ligne et découvert) ou relatifs à des fossés de drainage. Le coût de cette formation est de 265 \$ avant taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier :

- ◆ D'autoriser le coordinateur des services techniques, Daniel Martel, et d'autres membres du personnel municipal concernés à participer à la formation offerte par la COMBEQ au titre de conciliateur-arbitre.  
Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-0116

**7.17 Résolution de confirmation de fin d'emploi d'un employé du service de la voirie**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Richard Larouche occupait un poste d'employé permanent au service de la voirie depuis le 17 février 2013 en qualité d'adjoint à la voirie et aux infrastructures;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du rapport du directeur général, Alain Vila, relativement à des événements survenus durant la période hivernale écoulée et des pièces justificatives appuyant ledit rapport; lesdits événements ayant amené M. Vila à suspendre sans solde l'employé susmentionné depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014;

**CONSIDÉRANT**, que le conseil municipal, après avoir procédé à l'analyse du dossier d'employé et des preuves qui démontrent une faute grave ayant pour effet de rompre définitivement le lien de confiance qui doit exister entre le conseil municipal, le personnel de direction et les employés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présent résolution;

**QUE** la Municipalité déclare que le lien de confiance envers l'employé mentionné en préambule est définitivement rompu de sorte que son lien d'emploi avec la municipalité prendra fin le 6 mai 2014;

**QUE** ce conseil mandate M. Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier aux fins de notifier à l'employé son congédiement sans préavis à compter du 6 mai 2014;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2014-05-0117**

**7.18 Embauche d'un assistant à la voirie et aux infrastructures**

**ATTENDU QU'**un poste d'assistant de voirie reste à pourvoir suite au départ d'un employé;

**ATTENDU** qu'un appel à candidature a été publié dans les journaux locaux et sur le site d'Emploi Québec;

**ATTENDU QU'**il s'en est suivi par le Comité de Voirie l'examen des candidatures ainsi que des entrevues d'embauche;

**ATTENDU** que parmi les candidats reçus en entrevue, le comité de voirie recommande de retenir la candidature de M. Marco Dubé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Lucien Gendron **QUE** :

- Le poste d'assistant de voirie soit attribué à monsieur Marco Dubé;
- Le conseil confirme l'engagement de monsieur Marco Dubé aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre d'engagement à transmettre à monsieur Marco Dubé datée du 6 mai 2014 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une réunion préparatoire à la présente séance.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2014-05-0118**

**7.19 Motion de félicitations**

Le conseil municipal de Saint-Modeste tient à féliciter M. Jean D'Amour pour sa réélection le 7 avril dernier en qualité de député de la Circonscription Rivière-du-Loup – Témiscouata, ainsi que pour sa nomination le 23 avril dernier en qualité de ministre délégué aux Transports et de la stratégie de développement maritime et ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Néant

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**2014-05-0119**

**9.1 Demande de formation – coordinateur des services techniques et inspecteur en bâtiment et responsable de la voirie**

**ATTENDU QUE** le coordonnateur des services techniques et inspecteur en bâtiment, Daniel Martel, et le responsable de la voirie, Gino Morel, demandent aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation offerte par l'organisme de bassin versant du fleuve St-Jean sur le contrôle de l'érosion pour un montant de 220 \$ par participant le mercredi 28 mai 2014 à

Saint-Honoré-de-Témiscouata;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault **QUE** :

◆ D'autoriser le coordonnateur des services techniques, Daniel Martel, et le responsable de la voirie, Gino Morel à participer à la formation offerte par l'organisme de bassin versant du fleuve St-Jean sur le contrôle de l'érosion pour un montant de 220 \$ par participant le mercredi 28 mai 2014 à Saint-Honoré-de-Témiscouata;

Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

**2015-05-0120**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault de lever la session à 21h40.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire